

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 480

présenté par

Mme Parmentier-Lecocq et Mme Grandjean

-----

**ARTICLE 11**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Au premier alinéa du 2° du I de l'article 51 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « quatrième ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination